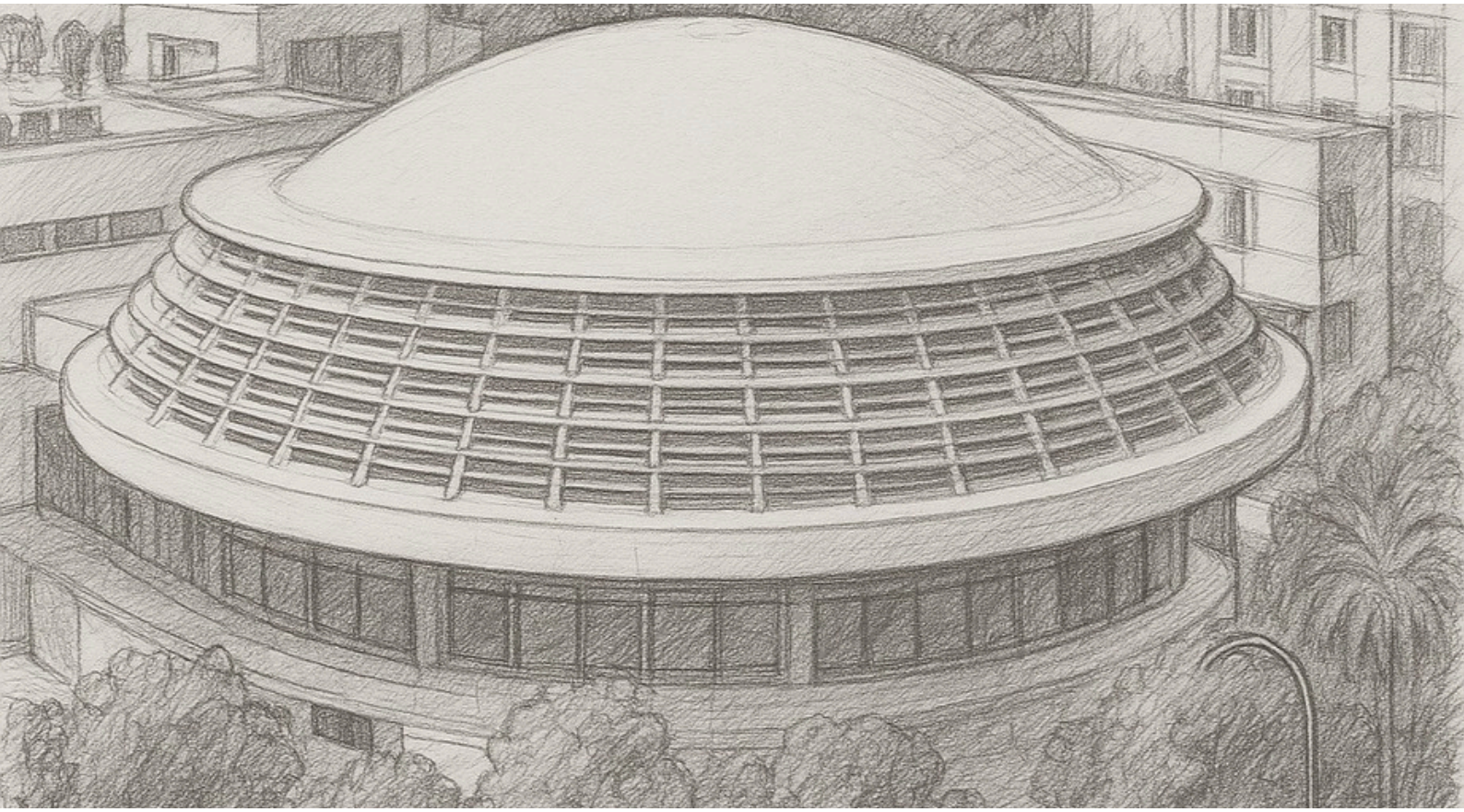
Camera di i Territorii di Corsica
Chambre des Territoires de Corse



CAMERA DI I TERRITORII

Raportu d'attività di u 2025

Rapport d'activité 2025

CULLETTIVITÀ DI CORSICA
COLLECTIVITÉ DE CORSE

SUNTA
SOMMAIRE

Preambulu.....pagina 3
Préambule.....page 3

U rollu di a camera di i territorii di Corsica.....pagina 4
Le rôle de la Chambre des territoires de Corse.....page 4

Disignazione di i membri di a Camera di i territorii di Corsica.....pagina 6
Désignation des membres de la Chambre des territoires de Corse.....page 6

A Cumposizione è a présidenza di a Camera di i territorii di Corsica.....pagina 7
La composition et la présidence de la Chambre des . territoires de Corse.....page 7

U Scagnu.....pagina 14
Le Bureau.....page 14

A sede di a Camera di i territorii de Corsica.....pagina 16
Le siège de la Chambre des territoires de Corse.....page 16

I mezzi finanziari.....pagina17
Les moyens financiers.....page 17

E risorse umane.....pagina 18
Les ressources humaines.....page 18

I strumenti messi à dispusizione.....pagina 19
Les outils mis à disposition des membres.....page 19

E sessione.....pagina 20
Les sessions.....page 20

E prucedure scritte.....pagina 24
Les procédures écrites.....page 24

Bilanciu.....pagina 25
Bilan.....page 25

Preambulu

Préambule

La Loi du 7 mars 2017 ratifiant les ordonnances n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse, n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse et n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse, a créé une collectivité unique en Corse, à compter du 1er janvier 2018.

La Collectivité de Corse constitue ainsi, depuis cette date, une collectivité à statut particulier, en lieu et place de la Collectivité territoriale de Corse et des conseillers départementaux. Elle comprend une Chambre des territoires, dont le siège est à Bastia. Cette Chambre des territoires a été créée afin de mieux coordonner l'exercice des compétences respectives des différentes collectivités territoriales et des différentes intercommunalités en matière d'action publique et de solidarité financière.

Le Décret n°2017-1684 du 14 décembre 2017 publié au Journal Officiel le 15 décembre 2017 relatif à la Chambre des territoires de Corse et portant diverses dispositions d'adaptation à la création de la Collectivité de Corse avait été soumis pour avis le 21 septembre 2017 à l'Assemblée de Corse, il a été adopté par l'Assemblée de Corse après avoir été amendé sur la base du rapport coproduit par le Président du Conseil Exécutif de Corse et la Commission des Compétences législatives et réglementaires. Mais aucune des propositions n'a été retenue. Aux termes de ce décret, « La Chambre des territoires exercera les missions dévolues, dans chaque région, aux conférences territoriales de l'action publique (CTAP) ».

Enfin, la loi n°2022-217 du 21 février 2022 dite « Loi 3ds » et le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022, relatif aux modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires de Corse, ont fait évoluer la composition de la Chambre des territoires (article L 4421-3 du CGCT).

La Chambre des Territoires est une instance de dialogue entre la Collectivité de Corse, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les communes sur les grands enjeux liés au développement local et territorial, à l'exercice coordonné de leurs compétences et à la cohérence de l'action publique des collectivités précitées sur l'ensemble du territoire insulaire.

La Chambre des territoires débat et rend des avis sur tous les sujets précités. Elle peut également débattre, émettre des avis et des propositions d'amendements, sur des sujets d'intérêt général, tels que les enjeux prospectifs et les schémas stratégiques en matière d'environnement et de développement durable, les volets territoriaux des programmes contractualisés et européens, les orientations en matière d'aménagement du territoire, de foncier, d'urbanisme, de dynamiques territoriales.

Elle émet enfin des avis sur les rapports soumis à l'Assemblée de Corse, qui relèvent de son champ de compétences. Elle peut, dans ce cadre, soumettre des propositions d'amendements.

La Chambre des territoires peut être également sollicitée pour avis dans le cadre de rapports d'orientation.

Ces rapports sont discutés devant l'Assemblée de Corse, sans qu'ils fassent l'objet d'une délibération. Ils sont ensuite envoyés en commission(s) compétente(s), afin de permettre un travail de fond sur le sujet. Le Conseil exécutif de Corse peut, sur invitation de la Commission, participer à ses travaux et mener des consultations auprès des acteurs concernés.

Enfin, la Chambre des territoires peut être consultée sur tout sujet lié à la mise en œuvre des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols, dans le cadre de la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux.

Dans ce cadre, elle pourra solliciter l'intervention et l'expertise ponctuelle de personnes et/ou entités qualifiées dans ce domaine et plus largement dans l'aménagement du territoire.

Base juridique

- La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale.
- Le décret n°2022-1663 du 26 décembre 2022, en application de la loi n°2022-217 du 21 février 2022, portant définition des modalités de désignation des membres de la Chambre des territoires de Corse.
- L'arrêté n°R20-2023-06-19-00001 du préfet de Corse du 19 juin 2023, portant fixation de la liste des membres de la Chambre des territoires.

A cumposizione è a presidenza di a camera di i Territorii di Corsica
La composition et la présidence de la Chambre des Territoires de Corse

44 MEMBRES

- Le Président du Conseil exécutif de Corse et Président de la Chambre des Territoires de Corse.
- La Présidente de l'Assemblée de Corse.
- Un représentant du Comité de massif de Corse.
- Un représentant du Comité de bassin de Corse.
- Deux représentants élus par Communauté de communes.
- Trois représentants élus, dont au moins deux maires, par Communauté d'agglomération.

COMPOSITION DE LA CHAMBRE DES TERRITOIRES : MANDATURE 2023-2026

- **Gilles Simeoni**

Presidente di a Camera di i Territorii
Président de la Chambre des Territoires
Presidente di u Cunsigliu esecutivu di Corsica
Président du Conseil Exécutif de Corse

- **Marie-Antoinette Maupertuis**

Presidente di l'Assemblea di Corsica
Présidente de l'Assemblée de Corse

Unu Riprisintante di u Cumitatu di a muntagna corsa
Un représentant du Comité de massif de Corse :

- **Jean-Felix Aquaviva**

Presidente delegatu di u Cumitatu di a muntagna corsa
Président délégué du Comité de massif de Corse
Deputatu di a seconda circunscrizzione di Cismonte
Député de la seconde circonscription de Haute-Corse

Unu riprisintante di a conca di Corsica
Un représentant du Comité de bassin de Corse :

- **Vannina Chiarelli Luzi**

Viciprésident di a conca di Corsica
Vice président du comité de bassin de Corse
Presidente di l'Uffiziu d'ecchippamentu idraulicu di a Corsica
Président de l'Office d'équipement hydraulique de la Corse

Sei Riprisintanti di i Cumunità d'agglumerazione
Six représentants des Communautés d'agglomération
Cumunità d'Agglumerazione di Bastia
Communauté d'Agglomération de Bastia

- **Marie-Hélène PADOVANI**

Merressa di San Martinu di Lota
Maire de San Martino di Lota

- **Louis Pozzo di Borgo**

Presidente di a Cumunità d'Agglumerazione di Bastia
Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia
Aghjuntu à u merre di Furiani
Adjoint au maire de Furiani

- **Pierre Savelli**

Merre di Bastia
Maire de Bastia

Cumunità d'Agglumerazione di u Paese Aiaccinu
Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

- **Christophe Mondoloni**

Aghjuntu à u merre d'Aiacciu
Adjoint au maire d'Ajaccio

- **Jean-Marie Pasqualaggi**

Merre di Tavacu
Maire de Tavaco

- **Stéphane Sbraggia**

Presidente di a Cumunità d'agglumerazione di u Paese Aiaccinu
Président de la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien
Merre d'Aiacciu
Maire d'Ajaccio

Trenta i quattru riprisintanti di i Cumunità di cumuni
Trente quatre représentants des Communautés de communes

Alta Rocca
Alta Rocca

- **Nicolas Cucchi**

Merre di Zonza - Santa Lucia di Portivechju
Maire de Zonza - Sainte Lucie de Porto Vecchio

- **Pierre Marcellesi**

Presidente di a cumunità di cumune d'Alta Rocca
Président de la communauté de communes d'Alta Rocca
Merre di Zoza
Maire de Zoza

Celavu Prunelli
Celavu Prunelli

- **Achille Martinetti**

Merre di Bucugnà
Maire de Bocognano

- **Marie-France Orsoni**

Merressa di Veru
Mairesse de Vero

Pieve di l'Ornanu e Taravu
Pieve de l'Ornano et du Taravo

- **Paul-Antoine Bertolozzi**

Merru di Quasquara
Maire de Quasquara

- **Jean-Baptiste Luccioni**

Merru di Pitrusedda
Maire de Pietrosella

Sartinesi Valincu - Taravu
Sartenais Valinco - Taravo

- **Jean Pereney**

Aghjunta à u merre di Vighjaneddu
Adjoint au maire de Viggianello

- **Antoine Rocca**

Merre di Santa Maria Ficaniedda
Maire de Santa-Maria-Figaniella

Spelunca - Liamone
Spelunca - Liamone

- **Jean-Jacques Gianni**

Merre d'Evisa
Maire d'Evisa

- **Xavier Luciani**

Merre di Rennu
Maire de Renno

Corsica Suttana
Sud Corse

- **Jean Giuseppi**

Merre di Fignari
Maire de Figari

- **Jean-Charles Orsucci**

Merre di Bunifa
Maire de Bonifacio

Calvi Balagna
Calvi Balagne

- **Jean - Louis Delpoux**

Aghjuntu à u merre di Calvi
Adjoint au maire de Calvi

- **François-Marie Marchetti**

Presidente di a Cumunità di Cumune Calvi Balagna
Président de la Communauté de Communes Calvi Balagne **Aghjuntu à u merre di Calvi**
Adjoint au maire de Calvi

Capi Corsu
Cap Corse

- **Patrick Sanguinetti**

Presidente di a cumunità di cumune Capi Corsu
Président de la communauté de communes Cap Corse **Merre di Brandu** Maire de Brando

- **Ange-Pierre Vivoni**

Merre di Siscu
Maire de Sisco

Castagniccia Casinca
Castagniccia Casinca

- **Benoît BRUZI**

Merre d'U Viscuvatu
Maire de Vescovato

- **Paul-Louis Giannechini**

Merre d'U Quarcitellu
Maire de Quercitello

Centru Corsica
Centre Corse

- **Fabien Arrighi**

Merre di Nuceta
Maire de Noceta

- **Philippe Ghionga**

Cunsiglieru municipale di Corti
Conseiller municipal de Corte

Costa Verde
Costa Verde

- **Pierre Lorenzi**

Merre di Peru è Casevechje
Maire de Pero Casevecchie

- **François-Xavier Ceccoli**

Merre di San Ghjulianu
Maire de San Giuliano

Fium'Orbu Castellu
Fium'Orbu Castellu

- **Don - Marc Albertini**

Merre di Ghisoni
Maire de Ghisoni

- **François Tiberi**

Merre di Vintisari
Maire de Ventiseri

L'Isula Balagna
L'Ile Rousse Balagne

- **Attilius Ceccaldi**

Merre di Lama
Maire de Lama

- **Lionel Mortini**

Presidente di a Cumunità di cumune L'Isula Balagna Président de la Communauté de communes L'Ile Rousse Balagne
Merre di Belgudè
Maire de Belgodère

Marana Golu
Marana Golo

- **Jean-Marc Mattei**

Merre d'A Scolca
Maire de Scolca

- **CharlotteTerrighi**

Merressa di Vignale
Mairesse de Vignale

Nebbiu - Conca d'Oru
Nebbiu - Conca d'Oro

- **Jean-Pierre Leccia**

Merre d'Oletta
Maire d'Oletta

- **Dominique Maroselli**

Merre di Rutali
Maire de Rutali

Oriente
Oriente

- **Anthony Alessandrini**

Merre d'Antisanti
Maire d'Antisanti

- **Jean-Claude Franceschi**

Presidente di a Cumunità di cumune Oriente
Président de la Communauté de communes Oriente
Merre d'Aleria
Maire d'Aleria

Pasquale Paoli
Pasquale Paoli

- **Pierre-Marie Geronimi**

Merre di Casamacciuli
Maire de Casamaccioli

- **ROCCHI Ange-Toussaint**

Merre di Rusiu
Maire de Rusio

Le principe de la création d'un Bureau, qui est une demande forte des élus, a été approuvé à l'unanimité des membres de la Chambre des territoires lors de la séance d'installation de la 3ème mandature, le 25 octobre 2021, puis confirmé lors de la séance du 29 novembre de la même année. L'objet et les prérogatives de ce Bureau sont :

- Animer la vie de l'institution entre ses réunions plénières,
- Assurer la transversalité des travaux de commissions,
- Favoriser le lien entre la Chambre des territoires et l'Assemblée de Corse d'une part, et avec le terrain d'autre part.

De la même manière, le Bureau :

- Intervient sur les ordres du jour des sessions,
- En assure le suivi des décisions ainsi que celui des travaux des groupes de travail,
- Propose les dates des réunions plénières,
- Propose au Président de la Chambre et à ses membres de se saisir de sujets entrant dans les compétences de cette instance, indépendamment de toute saisine.

Sa composition nominative initiale résulte de la décision du 7 février 2022.

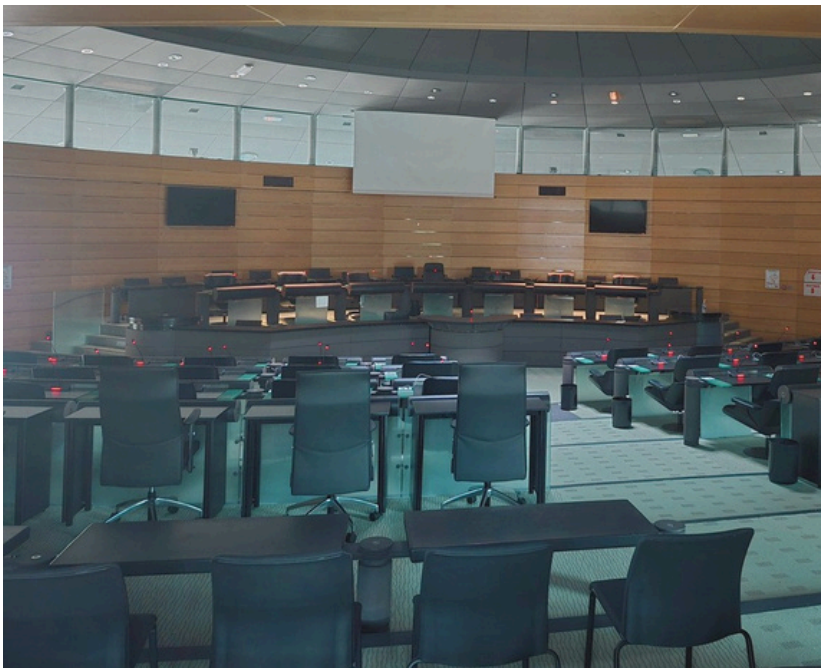
La création d'un Bureau au sein de la Chambre des territoires est prévue par l'article 5.4.1 du règlement intérieur qui prévoit aussi que les réunions du Bureau auront lieu la première semaine de chaque mois.

Le Bureau a été installé initialement le 6 décembre 2022 avec la désignation d**'Attilius Ceccaldi** en qualité de Président et de **Don- Marc Albertini**, en qualité de Vice-Président.

Il a été renouvelé, à l'occasion de la quatrième mandature, le 10 juillet 2023, comme suit :

- **Gilles Simeoni**, Président du Conseil exécutif et Président de la Chambre des territoires, membre de droit,
- **Attilius Ceccaldi**, Président du Bureau
- **Don-Marc Albertini**, Vice-Président du Bureau
- **Fabien Arrighi**,
- **Jean Giuseppi**,
- **Jean-Baptiste Luccioni**,
- **Achille Martinetti,**
- **Patrick Sanguinetti,**
- **Louis Pozzo di Borgo,**
- **Charlotte Terrighi,**
- **Jean-Jacques Gianni,**
- **Christophe Mondolini**

Depuis l'abandon des commissions thématiques le Bureau affirme son rôle de levier essentiel, permettant une plus grande souplesse et réactivité dans le traitement des dossiers avec notamment des réunions en format « classique » et d'autres en format élargi thématique (soutiens aux territoires, forêt…), le tout à un rythme mensuel à minima voire davantage quand les sujets le nécessitent.



Le siège de la Chambre des territoires est à Bastia. Les séances plénières se tiennent en salle des délibérations « Jean Leccia », dans le Palazzinu.

Les locaux administratifs sont installés au sein de la Coupole, au 2ème étage de l'Hôtel de la Collectivité de Corse.

La salle B49 accueille les réunions du Bureau, des commissions et des groupes de travail de la Chambre des Territoires.
Cette salle est également mise à disposition des élus qui souhaitent se réunir durant les sessions ou en dehors afin de préparer les séances de travail de la Chambre des territoires.



Le budget de la Chambre des territoires alloué en 2025, s'élève à 50 000 euros.

Il a vocation à prendre en charge les dépenses relatives à des frais de prestations diverses et des fournitures courantes pour le fonctionnement du Secrétariat général.

Ce budget pourra évoluer en fonction des besoins qui émergeront et des actions que la Chambre souhaitera voir conduites, dans le cadre de ses compétences et de l'évolution de ses missions et de son organisation, dans le respect des orientations budgétaires de la Collectivité de Corse.

Il faut préciser enfin que la Chambre des Territoires peut compter sur des moyens pris en charge par les budgets d'autres services de la Collectivité, comme les frais de personnel.

Le Secrétariat général de la Chambre des Territoires est composé en 2025 comme suit :

- Un secrétaire général
- Une assistante en charge du bureau et des groupes de travail
- Un coordinateur administratif, juridique et financier
- Une assistante de direction
- Une étudiante en alternance

Une plateforme collaborative

Cette plateforme, ouverte avec des niveaux d'accès utilisateurs hiérarchisés, permet de :

- Diffuser les ordres du jour des sessions et des réunions des instances de la Chambre
- Donner accès aux documents de travail
- Lancer les procédures écrites
- Conserver la mémoire des travaux effectués
- D'accéder au portail « PAES'IDEI »



Un site Internet
www.isula.corsica/territoires



Un groupe « WHATSAPP » pour le Bureau de la Chambre des territoires



Rapports examinés lors de la session du 3 mars 2025

Raportu Nu 2025-1
Dibattitu d'orientazione bugettarie è bugettu primitivu 2025 di a Cullettività di Corsica è di a Camera di Territorii
Rapport N° 2025-1
Débat d'orientations budgétaires et budget primitif 2025 de la Collectivité de Corse et de la Chambre des Territoires

Raportu Nu 2025-2
Sustegnu à i territorii
Rapport N° 2025-2
Soutiens aux territoires

Raportu Nu 2025-3
Cunsultazione in quantu à u futuru Schema direttore d'assestu è di gestione di l'acqua è Pianu di gestione di i risichi d'inundazione
Rapport N° 2025-3
Consultations dans le cadre des futurs Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Raportu Nu 2025-4
Prugettu di dicretu di creazione di a riserva naturale di scandula
Rapport N° 2025-4
Projet de décret de création de la réserve naturelle de Scandula

Raportu Nu 2025-5
Fissazione di u pruduttu di a tassa speciale d'attrazzera per l'eserciziu 2025
Rapport N° 2025-5
Fixation du produit de la taxe spéciale d'équipement pour l'exercice 2025

Raportu Nu 2025-6
Prugettu di Schema di Sviluppu Urbanu durevule di a Corsica
Rapport N° 2025-6
Projet de Schéma de Développement Urbain Durable de la Corse

Raportu Nu 2025-7
Revisione di u primu schema d'assestu, di sviluppu è di prutezzione di a muntagna corsa
Rapport N° 2025-7
Révision du premier schéma d'aménagement de développement et de protection de la montagne corse

Raportu Nu 2025-8
Schema territuriale di i spazii naturali sensibili di corsica 2025-2034
Rapport N° 2025-8
Schéma territorial des espaces naturels sensibles de Corse 2025-2034

Rapports examinés lors de la session du 16 juin 2025

Raportu Nu 2025-9
Bugettu 2025 è raportu d’attività 2024 di a Camera di i Territorii
Rapport N° 2025-9
Budget 2025 et rapport d’activité 2024 de la Chambre des Territoires

Raportu Nu 2025-10
Intervenzione di u GIRTEC è di l’Uffiziu Fundiariu di Corsica
Rapport N° 2025-10
Interventions du GIRTEC et de l’Office foncier de la Corse (OFC)

Raportu Nu 2025-11
Accumpagnamentu di i territorii
Rapport N° 2025-11
Accompagnement des territoires

Raportu Nu 2025-12
Tasa additiunale à i diritti d'arrigistramentu 2025
Rapport N° 2025-12
Taxe additionnelle aux droits d’enregistrements (TADE) 2025

Raportu Nu 2025-13
Attualizazione di u pianu pluriannuale di l’infrastrutture di i trasporti 2017-2026 è perspettive
Rapport N° 2025-13
Actualisation du plan pluriannuel d'investissement des infrastructures de transport 2017-2026 et perspectives

Raportu Nu 2025-14
Dibattitu nantu à a strategia è l'orientazione in quantu à a definizione di u perimetru, di e mudalità è di u calendariu di a revisione di u PADDUC
Rapport N° 2025-14
Débat sur la stratégie et les orientations relatives à la définition du périmètre, des modalités et du calendrier de la révision du PADDUC

Rapports examinés lors de la session du 11 décembre 2025

Raportu Nu 2025-15
Funziunamentu di a Camera di Territorii
Rapport n° 2025 – 15
Fonctionnement de la Chambre des Territoires

Raportu Nu 2025-16
Revisione di i rigulamenti di l'aiuti à i territorii è à l'alloghju
Rapport N° 2025-16
Révision des règlements des aides aux territoires et au logement

Raportu Nu 2025-17
Messa in anda di l'ogettivu ZAN » (zeru artifizializazione netta)
Rapport N° 2025-17
Mise en œuvre de l'objectif « ZAN » (zéro artificialisation nette)

Raportu Nu 2025-18
Puntu nant'à u slibramentu di l'infrastrutture numeriche territuriale
Rapport N° 2025-18
Point sur le déploiement des infrastructures numériques territoriales

Raportu Nu 2025-19
Piani d'accunciamentu di i foresti di Coti-Chjavari, u Spidale, Cavu, Fium'orbu, Sant'Antone, Rospa, Sorba, Tartaghjine, Melaghja
Rapport N° 2025-20
Plan d'aménagements forestiers des forêts de Coti-Chjavari, u Spidale, Cavu, Fium'orbu, Sant'Antone, Rospa, Sorba, Tartaghjine, Melaghja

En 2025, la Chambre des Territoires a été saisie à 57 reprises par le Conseil Exécutif au titre des Procédures Ecrites : 36 pour information aux membres et 21 pour avis de ses membres.

Pour les procédures écrites pour avis , 16 saisies ont concernées des rapports « Infrastructures et transports » avec des modifications du réseau routier dans les communes.

La Chambre a été , également, saisie pour avis , pour les rapports portant sur :

- le bilan et l'actualisation du Plan Pluriannuel des Investissements des Infrastrucutres routieres
- l'Intelligence Artificielle
- sur la gestion de la Collectivité de Corse des risques et enjeux environnementaux concernant le littoral
- "Villes et villages immersifs"
- le renforcement de l'offre d'enseignement de la langue corse en bilingue et immersif

En 2025, dans un contexte marqué par des travaux déterminants engageant l'avenir institutionnel de l'île et par des défis territoriaux majeurs, la Chambre des Territoires de Corse a poursuivi sa mission d'interface entre la Collectivité de Corse (CdC), les communes et les intercommunalités.

Sous l'impulsion du Président du Conseil exécutif, également Président de la Chambre des Territoires, l'instance a renforcé son rôle consultatif, sa participation aux débats stratégiques ainsi que son ancrage dans les dynamiques locales.

Véritable caisse de résonance des réalités locales, l'instance consultative a confirmé et consolidé sa place au coeur du dialogue territorial, en prenant une part active aux principaux temps forts institutionnels ainsi qu'aux différents espaces de concertation qui structurent et orientent l'action publique en Corse.

Cette mobilisation soutenue s'est traduite par une présence renforcée au sein de nombreuses réunions, instances de pilotage et manifestations institutionnelles, témoignant de son rôle croissant dans l'animation du dialogue entre la CdC, les communes, les intercommunalités et les partenaires institutionnels.
Une instance consultative au coeur des enjeux institutionnels de la Corse.

Dans un souci de continuité, le Président a souhaité que la Chambre, en tant qu'organe consultatif, soit associée de manière permanente aux discussions relatives à l'évolution institutionnelle de la Corse, dans le cadre du processus dit « Beauvau », afin que les territoires prennent toute leur part à un processus déterminant pour l'avenir institutionnel de la Corse, notamment au regard des perspectives de reconnaissance d'un statut d'autonomie.

Les membres ont ainsi formulé plusieurs propositions d'évolution concernant à la fois l'instance elle-même, mais également les niveaux communal et intercommunal, notamment :

• garantir la prise en compte des avis territoriaux, avec la proposition de les rendre obligatoires, voire conformes. Les rapports présentés en séance plénière ont été complétés, conformément au règlement intérieur, par des consultations écrites lorsque les délais ne permettaient pas de réunir les membres ;

• protéger les prérogatives communales dans les futures évolutions institutionnelles ;

• promouvoir une solidarité effective entre les territoires, au-delà des seules évolutions statutaires ;

• encadrer les transferts de compétences vers la Collectivité de Corse, dans une logique de concertation étroite avec les communes et intercommunalités.

La Chambre a par ailleurs largement contribué aux travaux relatifs à l'aide aux communes et aux intercommunalités, en veillant à leur adaptation aux réalités territoriales.

Une année marquée par une activité intense et diversifiée:

Sessions plénières

3 réunions

Rapports examinés

19 (19 décisions adoptées)

Réunions du Bureau

9 (dont 4 élargies avec l'intervention des services de la CdC)

Thématiques traitées

Eau, transports, loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), solidarité territoriale

Une visibilité affirmée dans les temps forts institutionnels
La Chambre a renforcé sa visibilité en intervenant lors de plusieurs événements majeurs, contribuant ainsi aux débats publics relatifs à l'avenir du territoire :
• l'installation de l'Assemblea di a Ghjuventù ;
• les congrès des maires de Corse-du-Sud et de Haute-Corse ;
• les rencontres « Autonomia » avec des députés à Aucciani et Bastia ;
• les Assises de la Montagne à Pedicroce et les « Scontri di l'acqua » à Corti.

Une implication dans les instances de pilotage et les débats stratégiques
La Chambre a été associée aux travaux de plusieurs instances de pilotage et de concertation :
Comité de suivi des fonds européens
Contribution aux orientations financières territoriales
Tricentenaire de Pasquale Paoli
Participation aux travaux sur la mémoire et l'identité corses
Politiques culturelles de la CdC
Avis sur des projets structurants (patrimoine, langue corse)
Révision du Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADDUC)
Concertation sur les enjeux d'aménagement et de transition écologique
Son implication s'est également traduite par une participation active à différentes instances techniques ou thématiques :
• le bureau du Comité de bassin ;
• le comité sylvopastoral ;
• la commission « pratiques mafieuses » ;
• le colloque « Enfance et pauvreté » organisé par la Coordination de lutte contre l'exclusion (CLE).

La Chambre a également poursuivi ses échanges avec plusieurs partenaires institutionnels par sa participation aux réunions de travail avec la Présidente du Groupement d'Intérêt Public pour la Reconstitution des titres de propriété en Corse (GIRTEC), la Présidente du Conseil Économique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC), l'Office Foncier de Corse (OFC) contribuant ainsi à une meilleure articulation entre les politiques publiques et les réalités locales.

Dans une logique d'anticipation et d'accompagnement des mutations territoriales, ses membres ont été associés à plusieurs espaces de prospective et de réflexion stratégique, notamment :
• « Corsica Pruspettiva 2050 » ;
• « Scontri di i territorii » organisé par l'Università di Corsica ;
• « colloques » consacrés au changement climatique, à l'eau et à l'aménagement du territoire ;
• « In Site » dispositif national qui prévoit l'accueil pendant quelques mois dans une commune d'un jeune de 18 à 25 ans pour effectuer un service civique en matière de patrimoine, de culture, d'assistance aux habitants, avec une visite de terrain organisée sur la commune de Costa.

Cette ouverture croissante vers les espaces de dialogue, de concertation et de prospective a contribué à renforcer la visibilité, la légitimité et le rôle d'influence de la Chambre des Territoires dans le débat public, en affirmant sa place comme acteur structurant de la coordination territoriale et de la co-construction des évolutions institutionnelles de la Corse.



TERRITORIU, TERRA TOIA

Camera di i territorii di Corsica Palazzu di a Cullettività di Corsica Giratoghju di u Marisciale Leclerc
20405 Bastia cedex 9

Chambre des territoires de Corse Hôtel de la Collectivité de Corse Rond-point du Maréchal Leclerc
20405 Bastia cedex 9

Téléphone secrétariat : 04 95 55 69 00

Site internet : www.isula.corsica/territoires

Mail : cdtc@isula.corsica